

**JUILLET 2026**

**SURETE FERROVIAIRE**



## **RISQUES PSYCHO-SOCIAUX**

# **QUAND LA SITUATION COMMANDE D'AGIR, L'UNSA-FERROVIAIRE S'ENGAGE AVEC FORCE**

Depuis plusieurs années, la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des risques psycho-sociaux (RPS) sont une réalité pour l'ensemble des agents de la sûreté ferroviaire au quotidien. Face à cette situation de plus en plus inquiétante, l'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités et a agi avec force.

Alors que certaines OS tentent de s'approprier notre démarche avec un discours opportuniste, il est essentiel de rétablir la vérité sur les faits et de vous informer précisément des actions que nous avons engagées pour votre santé et votre sécurité.

### **LE CONSTAT D'UNE DÉGRADATION CONTINUE**

Depuis de nombreuses années, nous alertons la direction sur la détérioration du climat social. Les réorganisations successives, souvent guidées par des objectifs purement économiques, se font au détriment de votre santé physique et psychologique.

Nos échanges le confirment : l'approche de la direction reste purement réglementaire et ne résout en rien le fond du problème. Pire, elle l'aggrave.

Ce constat n'est pas nouveau. Dès 2023, sur la Direction de Zone Méditerranée (DZS Med), à l'initiative de l'UNSA-Ferroviaire, le CSE avait voté une expertise. Cette dernière a bien engendré un diagnostic et un plan d'action. Cependant, comme nous l'avions craint et comme vous l'avez constaté, ce plan d'action n'a produit aucun effet concret sur le terrain. Sa déclinaison n'a jamais été visible pour les agents opérationnels. Cette expérience passée prouve que des actions de façade ne suffisent plus.

### **NOTRE DÉMARCHE : UNE ACTION FORTE, MÉTHODIQUE ET DÉTERMINÉE**

Face à la persistance et à l'aggravation de la situation, nous avons décidé de ne plus nous contenter d'alertes auprès de la direction qui restent sans suite. Il ne s'agit plus de crier au loup, mais d'agir concrètement.

C'est pourquoi, lors du CSE du 9 juillet, vos élus UNSA ont soumis au vote une nouvelle expertise, bien plus large et robuste, concernant les DZS Est, Nord et Méditerranée. Notre vision n'est pas étriquée : elle vise à diagnostiquer l'ensemble des risques psycho-sociaux pour tous les collègues, quels que soient leur grade et leur fonction.

Pour garantir une objectivité totale et un résultat incontestable, notre démarche s'appuie sur quatre piliers :

1. L'intervention de trois cabinets d'expertise différents pour croiser les regards et assurer une analyse la plus neutre et complète possible.
2. La mise en place d'une cellule d'écoute téléphonique anonyme et indépendante disponible 7/7 et 24/24 pour les salariés mais aussi pour les conjoints qui le désirent.
3. Le passage du cabinet d'expert sur l'intégralité des sites pour des entretiens collectifs et individuels.
4. La possibilité de vous entretenir, par téléphone, avec le cabinet pour compléter les entretiens physiques



La mise en place de tous ces outils, à votre disposition, permettra au cabinet d'expert d'émettre des préconisations avec des objectifs de réalisation à court, moyen et long termes.

Nous demanderons un suivi précis, inscrit dans un calendrier social clair.

Nous préférons une action concrète et efficace à un vacarme inutile et contre-productif.

## RÉTABLIR LA VÉRITÉ

Aujourd'hui, un syndicat explique avoir alerté sur la situation. Dans un tract récent, il prétend que ses demandes d'expertise auraient été rejetées par d'autres organisations syndicales, pour finalement être acceptées aujourd'hui.

Rétablissons les faits :

- L'UNSA n'a pas attendu pour agir. Notre engagement sur le sujet des RPS est ancien, comme le prouve l'expertise que nous avons déjà fait voter en 2023. Si certains se réveillent aujourd'hui, nous sommes sur ce front depuis bien plus longtemps.
- Nous ne nous contentons pas d'alerter, nous agissons. Contrairement à ceux qui se limitent au "minimum syndical", notre démarche est de construire un dossier solide, argumenté et de lancer une procédure qui oblige la direction à réagir. L'expertise actuelle, par son ampleur et sa méthodologie, est une initiative portée et structurée par l'UNSA.
- Cette OS vote en faveur de notre proposition, et c'est naturel. Constatant que nos alertes étaient fondées et notre action sérieuse, elle n'a eu d'autre choix que de voter en faveur de l'expertise que nous présentions. Nous nous en félicitons, mais nous n'acceptons pas la réécriture de l'histoire !

Il est important de clarifier que les expertises demandées par cette OS ne concernaient absolument pas les Risques Psycho-Sociaux. Elles portaient sur des sujets pour lesquels une expertise n'avait pas de sens. Le rôle d'une expertise, lorsqu'elle est réalisée par un cabinet, est d'apporter un soutien aux élus du CSE. Son objectif est de les aider à mieux comprendre et analyser un dossier de réorganisation présenté par l'entreprise. Il est à souligner qu'une expertise n'a en aucun cas pour vocation d'annuler un projet ou de contraindre l'entreprise à le modifier.



## POUR L'UNSA

**Et maintenant ? Votre parole est essentielle !**

Dans les semaines à venir, les agents des DZS concernés seront contactés par les cabinets d'expertise. Nous vous encourageons vivement à participer à cette démarche en répondant au questionnaire et en utilisant la hotline si vous le souhaitez.

Votre participation est cruciale pour permettre un diagnostic précis et objectif. L'UNSA-Ferroviaire s'engage à suivre ce dossier et à s'assurer que, cette fois, les conclusions de l'expertise aboutiront à des mesures concrètes et efficaces pour améliorer vos conditions de travail.

L'UNSA-Ferroviaire reste fidèle à sa ligne de conduite : alerter, proposer des solutions structurées et défendre les intérêts des agents avec détermination et méthode. L'UNSA-Ferroviaire ne se réfugiera ni dans la contestation de principe, ni dans l'accompagnement résigné. Nous resterons ce que nous sommes : intransigeants sur les faits, constructifs sur les solutions, et libres de tout alignement.



# BULLETIN D'ADHÉSION



## JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

► Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

### VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

|                   |
|-------------------|
| NOM               |
| PRÉNOM            |
| DATE DE NAISSANCE |
| ADRESSE           |
| CODE POSTAL       |
| VILLE             |
| EMAIL             |
| TÉLÉPHONE         |

### VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

|                             |     |     |
|-----------------------------|-----|-----|
| N° DE CP*                   |     |     |
| CLASSE                      |     |     |
| CP*                         | CDI | CDD |
| ALTERNANT                   |     |     |
| ENTREPRISE PRIVÉE           |     |     |
| EMPLOI TYPE                 |     |     |
| LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE |     |     |
| ÉTABLISSEMENT               |     |     |
| TÉLÉPHONE                   |     |     |

## J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

► Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

► Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à [dpo@unsa-ferroviaire.org](mailto:dpo@unsa-ferroviaire.org)

### LIEU, DATE & SIGNATURE

|                           |
|---------------------------|
| VILLE                     |
| DATE                      |
| SIGNATURE                 |
| PARRAINÉ PAR (FACULTATIF) |

### MONTANT DES COTISATIONS

| AGENTS                                                       | CLASSE    | COTISATION ANNUELLE BRUTE** | COTISATION MENSUELLE NETTE | COTISATION ANNUELLE NETTE |
|--------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| ALTERNANTS & CDD                                             |           | 12 €                        | 0,34 €                     | 4,08 €                    |
| AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES | CLASSE 1  | 92 €                        | 2,61 €                     | 31,28 €                   |
|                                                              | CLASSE 2  | 98 €                        | 2,78 €                     | 33,32 €                   |
|                                                              | CLASSE 3  | 110 €                       | 3,12 €                     | 37,40 €                   |
|                                                              | CLASSE 4  | 130 €                       | 3,69 €                     | 44,20 €                   |
|                                                              | CLASSE 5  | 150 €                       | 4,25 €                     | 51,00 €                   |
|                                                              | CLASSE 6  | 180 €                       | 5,10 €                     | 61,20 €                   |
|                                                              | CLASSE 7  | 200 €                       | 5,67 €                     | 68,00 €                   |
|                                                              | CLASSE 8  | 255 €                       | 7,22 €                     | 86,70 €                   |
|                                                              | CLASSE 9  | 290 €                       | 8,22 €                     | 98,60 €                   |
| RETRAITÉS                                                    | RETRAITÉS | 48 €                        | 1,36 €                     | 16,32 €                   |
|                                                              | RÉVERSION | 24 €                        | 0,68 €                     | 8,16 €                    |

\*\*Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-FERROVIAIRE

\*SI AGENT SNCF